

Le poids des impôts sur les sociétés en Ethiopie : données issues des déclarations de revenus rendues anonymes

Résumé du document de travail 48 par Giulia Mascagni et Andualem Mengistu

Pourquoi l'impôt sur les sociétés est-il pesant?

De nombreux pays à faible revenu font face au défi d'augmenter de façon majeure le revenu fiscal tout en minimisant des distorsions dans l'économie qui pourraient décourager les investissements et, plus globalement, la croissance économique. Dans ce contexte, les sociétés doivent contribuer à l'enveloppe publique mais leurs charges fiscales doivent tout de même leur permettre de prospérer. Malgré l'importance du sujet, il n'existe à ce jour que très peu d'informations factuelles sur le poids des charges fiscales sur les sociétés, notamment en Ethiopie.

Ce document comble ce vide en calculant et en analysant les taux d'imposition effectifs (TIE) pour les sociétés éthiopiennes. Les TIE sont généralement définies comme le rapport taxes/revenus payé par une société et représentent la charge fiscale sur les sociétés. Ils diffèrent des taux d'imposition légaux car les sociétés peuvent bénéficier de provisions légales et prendre d'autres dispositions telles qu'une planification fiscale agressive pour réduire leurs charges fiscales. De ce fait, malgré un taux légal linéaire, les TIE peuvent varier selon les sociétés selon leur taille et leur secteur d'activité, entre autres spécificités rencontrées à l'échelle des sociétés.

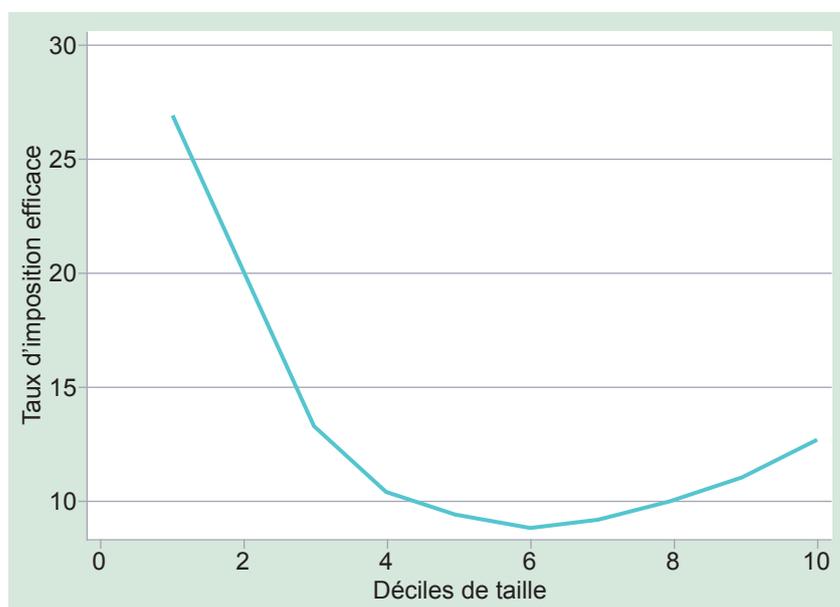
Utilisation de déclarations fiscales rendues anonymes

Nous mesurons les taux d'imposition effectifs en se basant sur les données à l'échelle de la société issues des déclarations fiscales rendues

anonymes. Ces données sont récemment devenues accessibles dans les pays africains grâce à la modernisation des administrations fiscales et de la digitalisation des registres des contribuables. Cependant, elles sont encore peu utilisées à des fins de recherche. D'après nos informations, ce document représente la première démarche d'utilisation des données administratives issues des déclarations d'impôts rendues anonymes dans le but d'analyser les TIE en Afrique.

Grâce à une relation de collaboration avec l'Ethiopian Revenue and Customs Authority – autorités en charge des impôts et des douanes en Ethiopie -, nous avons obtenu les données issues des déclarations d'impôts sur les sociétés sur 8 ans, de 2006/2007 à 2013/2014, avec un total d'environ 92 000 observations.

« En Ethiopie, les entreprises de taille moyenne sont celles qui font face aux plus faibles charges fiscales. »



Les petites entreprises paient-elles plus ?

La réponse courte à cette question est oui, les petites entreprises supportent les plus lourdes charges fiscales, mais les grandes entreprises supportent aussi une charge relativement élevée.

Nos résultats montrent une courbe parabolique de la relation entre la charge fiscale et la taille : tandis que les petites entreprises supportent les plus hautes charges fiscales, les grosses entreprises paient tout de même plus que les entreprises moyennes. Le rapport entre la taille et la charge fiscale montre une amplitude relativement large et est statistiquement significatif, même quand d'autres variables, pertinentes à l'échelle des sociétés, sont ajoutées à la courbe de régression.

Notre interprétation de cette relation parabolique est que les petites comme les grandes sociétés font face à des contraintes pour minimiser leurs impôts, mais que ces contraintes sont fondamentalement différentes. D'un côté, les petites entreprises n'ont pas la capacité et les ressources pour exploiter complètement le système fiscal ce qui les désavantage. L'explication réside probablement dans les coûts élevés de la mise en conformité, car les entreprises relativement petites doivent, selon la loi en vigueur en Ethiopie, remplir des livres de comptes complexes. D'un autre côté, les grandes entreprises sont très exposées et très surveillées par les autorités fiscales étant donné que 90% du revenu fiscal provient des 10% d'entreprises les plus grandes. Elles font donc également face à une limitation des possibilités d'application des stratégies de minimisation de l'impôt.

Nous pensons que ces différences dans les charges fiscales entre petites et grandes entreprises sont principalement dues à leur utilisation de leurs dépenses afin de réduire leur revenu imposable. Bien que cette interprétation soit assez spéculative, elle est supportée par les données disponibles sur les déductions des entreprises et par notre connaissance du système fiscal éthiopien. Nous montrons que le ratio dépenses sur chiffre d'affaires suit fidèlement la courbe parabolique de relation entre taille et TIE. Les dépenses sont moins visibles par les autorités fiscales et plus difficiles à surveiller. C'est particulièrement vrai pour la catégorie « autres dépenses », qui atteint 20% du total dans le cas de l'Ethiopie.

Il est important de souligner que nos résultats contrastent avec les éléments factuels précédemment obtenus sur les charges fiscales en Afrique, qui montraient que les sociétés de

taille moyenne sont « submergées » par des charges fiscales élevées. Avec des meilleurs données et une méthodologie simple, nous démontrons que l'opposée est vraie en Ethiopie.

Seulement 60% des entreprises enregistrées sont redevables de l'impôt

Les données montrent que, chaque année, en moyenne un tiers des entreprises qui déclarent un chiffre d'affaire positif reportent des pertes. Par ailleurs, plus de 20 pourcent ont rempli des déclarations nulles, avec un chiffre d'affaire égal à zéro et donc aucun impôt. Ces chiffres, pris conjointement, suggèrent que plus de 40% des déclarations ne génèrent aucun revenu imposable et aucun revenu fiscal. Cette situation est plus fréquente dans le secteur agricole mais existe de manière générale dans l'économie. Bien qu'il puisse s'agir de l'illustration d'un environnement réellement difficile pour les sociétés en Ethiopie, il peut aussi indiquer une évasion fiscale.

Quels sont les moyens d'actions pour les décideurs politiques ?

L'élément le plus important qui ressort de cette étude est la charge fiscale relativement élevée pesant sur les petites entreprises. Nous pensons que cela résulte largement des coûts élevés de la conformité : à cause des exigences strictes en matière de comptabilité, les petites entreprises finissent par payer relativement plus. Les décideurs politiques peuvent traiter ce problème en s'assurant que les petites entreprises puissent bénéficier d'un allègement des exigences en matière de comptabilité, car elles ne peuvent pas se conformer dans un système fiscal aussi complexe. Cette situation est liée à l'érosion de tous les seuils d'imposition dans le système fiscal éthiopien, en conséquence de la grande inflation de la dernière décennie et du manque de révision du système fiscale pour intégrer cette inflation. Au niveau des dépenses, l'Ethiopian Revenue and Customs Authority aura peut-être besoin d'augmenter ses efforts de collection des données relatives aux déductions des entreprises et de les utiliser largement à des fins d'audits.

De plus, les autorités fiscales devront peut-être enquêter sur les entreprises remplissant des déclarations nulles afin de déterminer si cela cache une non-conformité, si c'est lié à des problèmes dans les registres fiscaux ou si c'est, réellement, substantiel.

Bibliographie

Mascagni, Giulia and Mengistu, Andualem (2016), *The Corporate Tax Burden in Ethiopia: Evidence from Anonymised Tax Returns*, ICTD Working Paper 48. Brighton: Septembre

Crédits

Cet article a été écrit par **Giulia Mascagni**, chercheuse à l'Institute of Development Studies et directrice de recherches à l'International Centre for Tax and Development à Brighton, Royaume Uni; et Andualem Mengistu, chercheur sénior à l'Ethiopian Development Research Institute (EDRI) à Addis Ababa, Ethiopie.

Ce document a été traduit de l'anglais par Cyrielle Havard-Bourdais

Les opinions exprimées ici sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles de l'ICTD, ni les politiques officielles des gouvernements du Royaume-Uni et de Norvège. Les lecteurs sont invités à citer et à reproduire le contenu de la série. En contrepartie, l'ICTD demande à être dûment citée et ces citations doivent être référencées comme ci-dessus.



L'ICTD est basé à l'Institut of Development Studies, Brighton BN1 9RE UK.

© ICTD 2016